

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

n°645

Du 14 au 20 septembre 2012

## Sommaire

[Concurrence](#)

[Droits](#)

[fondamentaux](#)

[Profession](#)

[Transports](#)

## BREVE DE LA SEMAINE

### Renvois préjudiciels auprès de la CJUE / Conseils pratiques aux avocats / CCBE (7 septembre)

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) a adopté, le 7 septembre dernier, des [conseils pratiques](#) aux avocats dans le cadre des renvois préjudiciels auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Ce document s'adresse principalement aux avocats amenés à plaider pour la première fois devant la Cour et a pour but d'améliorer l'efficacité de la procédure de renvoi préjudiciel. Il comporte trois parties concernant la procédure écrite et la procédure orale devant la Cour ainsi que des conseils pratiques. Concernant la procédure écrite, ce document aborde aussi bien la question de la production des pièces, que celles relatives au style de rédaction, à la structure du dossier ou au contenu des plaidoiries écrites. Concernant la procédure orale, il s'intéresse, notamment, aux relations avec le greffe, au recours à des interprètes, à la plaidoirie et à son contenu. Il fournit également un certain nombre d'informations très précises sur ce à quoi l'avocat doit s'attendre dans le cadre d'un renvoi préjudiciel comme, par exemple, l'ordre dans lequel les mémoires doivent être fournis aux juges. Concernant, enfin, les conseils pratiques, ce document fournit à l'avocat différents conseils, tels que les moyens de transport pour se rendre à la Cour ou les possibilités de logement à proximité de celle-ci. Il fixe également des repères pour s'orienter dans ses locaux et liste un certain nombre de réflexes que l'avocat doit avoir lorsqu'il arrive dans la salle d'audience. (JBL)

## ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 26 OCTOBRE 2012



### LE DROIT EUROPÉEN DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu) ou bien  
directement sur le site Internet de la  
Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

[Appels d'offres](#)

[Publications](#)

[Manifestations](#)

**Aide d'Etat / Aéroport de Beauvais / Invitation à présenter des observations (14 septembre)**

La Commission européenne a publié, le 14 septembre dernier, une [invitation](#) à présenter des observations dans le cadre de la procédure formelle d'examen ouverte afin de déterminer si les accords financiers conclus entre les pouvoirs publics et l'aéroport de Beauvais, ainsi que les remises et les accords de commercialisation conclus entre ledit aéroport et ses compagnies aériennes clientes sont conformes aux règles de l'Union européenne relatives aux aides d'Etat. Les parties intéressées peuvent présenter leurs observations, avant le 14 octobre 2012, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe Aides d'Etat, B-1049, Bruxelles, ou par télécopie au 00 32 229 641 04 (cf. *L'Europe en Bref* n°[635](#)). (AB)

**Aide d'Etat / La Poste / Garantie implicite illimitée / Arrêt du Tribunal (20 septembre)**

Saisi d'un recours en annulation introduit par la France contre une décision de la Commission européenne relative aux mesures prises par la France en faveur de La Poste, le Tribunal de l'Union européenne s'est prononcé, le 20 septembre dernier, sur la compatibilité de ces mesures avec le marché commun (*République française / Commission européenne, aff. T-154/10*). Dans sa décision, la Commission a déclaré incompatible avec le marché commun la garantie d'Etat implicite illimitée en faveur de La Poste résultant des dispositions de droit français relatives aux conséquences juridiques de son statut de personne morale de droit public, assimilée à un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Le Tribunal note, tout d'abord, qu'il existe une garantie illimitée au profit de La Poste. Il rappelle, notamment, que le droit français n'exclut pas la possibilité pour l'Etat de conférer une garantie implicite aux EPIC et qu'en outre, les créanciers des EPIC sont dans une situation plus favorable que les créanciers privés puisqu'ils ne courent pas le risque de voir leur créance disparaître du fait du déclenchement d'une procédure judiciaire de liquidation. Ensuite, il indique que cette garantie d'Etat illimitée crée un avantage au profit de la Poste. En effet, il rappelle que l'octroi d'une garantie à des conditions qui ne correspondent pas à celles du marché est, de manière générale, de nature à conférer un avantage à la personne qui en bénéficie. Enfin, il note que la Commission a établi à suffisance de droit l'existence d'une aide d'Etat en respectant tant la charge de la preuve que le niveau de preuve qui lui incombe dans le domaine des aides d'Etat. Ainsi, le Tribunal rejette le recours dans son ensemble. (AB)

**Entente / Secteur du marché du livre numérique / Engagements / Avis des tiers intéressés / Communication (19 septembre)**

La Commission européenne a publié, le 19 septembre dernier, une [communication](#) invitant les tiers intéressés à lui faire part de leurs observations sur les engagements proposés par quatre éditeurs internationaux - Hachette Livre (Lagardère Publishing, France), Harper Collins (News Corp., Etats-Unis), Simon & Schuster (CBS Corp., Etats-Unis) et Verlagsgruppe Georg von Holtzbrinck, qui détient notamment Macmillan (Allemagne) - ainsi que par Apple. Ces engagements visent à atténuer les craintes de la Commission relatives à une éventuelle pratique anticoncurrentielle concertée de la part de ces entreprises, touchant la vente de livres numériques. Si l'une des parties devait manquer à ses engagements, la Commission pourrait lui infliger une amende pouvant aller jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires annuel global. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations, avant le 19 octobre 2012, sous le numéro de référence COMP/39.847/ E-BOOKS, par courrier électronique [COMP-GREFFE-ANTITRUST@ec.europa.eu](mailto:COMP-GREFFE-ANTITRUST@ec.europa.eu), par télécopie au 00 32 2 295 01 28, ou par voie postale à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe Antitrust, 1049 Bruxelles (cf. *L'Europe en Bref* n°[618](#)). (AB)

[Haut de page](#)

**Fiches thématiques / Droit à la vie / Entreprises / Fiscalité / Publication (18 septembre)**

Le service de presse de la Cour européenne des droits de l'homme a publié, le 18 septembre dernier, trois nouvelles fiches thématiques sur la jurisprudence de la Cour : une [fiche thématique](#) relative au droit à la vie, une [fiche thématique](#) relative aux entreprises et une [fiche thématique](#) relative à la fiscalité. (AB)

**Droits des détenus / Détention à durée indéterminée / Droit à la liberté et à la sûreté / Arrêt de la CEDH (18 septembre)**

Saisie d'une requête dirigée contre le Royaume-Uni, la Cour européenne des droits de l'homme a interprété, le 18 septembre dernier, l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme relatif au droit à la liberté et à la sûreté (*James, Wells et Lee c. Royaume-Uni, requêtes n° 25119/09, 57715/09 et 57877/09 – disponible uniquement en anglais*). Les requérants, ressortissants britanniques, avaient été condamnés à des peines de prison à durée indéterminée pour la protection du public, lesquelles devaient leur permettre, à l'issue d'une peine minimale, d'obtenir leur libération conditionnelle dès lors que ceux-ci avaient suivi des cours de réadaptation et n'étaient plus considérés comme dangereux. N'ayant pas eu accès à ces cours et n'ayant, par conséquent, pas pu démontrer qu'ils étaient réhabilités et pouvaient être remis en liberté sans

risque pour la société, les requérants alléguaient d'une violation de l'article 5 §1 de la Convention. La Cour relève que, dans le cadre de peines à durée indéterminée pour la protection du public, une chance réelle de réhabilitation est un élément nécessaire de toute partie de la détention justifiée exclusivement par la protection du public. Les requérants n'ayant pas eu accès, à l'expiration de leurs peines minimales, aux cours de réadaptation appropriés, la Cour conclut que leur détention a été arbitraire. Celle-ci ne se justifiant plus par le risque qu'ils représentaient pour le public, elle était donc irrégulière au sens de l'article 5 §1 de la Convention. (JBL)

[Haut de page](#)

## PROFESSION

### « Cloud computing » / Avocats / Lignes directrices du CCBE (7 septembre)

Le Conseil des Barreaux européens (CCBE) a adopté, le 7 septembre dernier, des [lignes directrices](#) sur l'usage de l'informatique en nuage par les avocats. Le terme informatique en nuage (« Cloud computing ») désigne une infrastructure informatique dans laquelle les données et les logiciels sont conservés et traités à distance dans le centre de données du fournisseur d'informatique en nuage ou dans des centres interconnectés, accessibles en tant que service par le biais d'Internet. Le CCBE souligne certaines problématiques liées au secret professionnel, à la confidentialité et à la conservation des données lors de l'usage des services de « Cloud computing » par les avocats. Il invite les Barreaux à sensibiliser leurs membres à la plus grande vigilance et à l'adoption d'un haut niveau de précautions. Des garanties juridiques et techniques doivent leur être apportées par les fournisseurs de moyens de « Cloud computing ». (AG)

### Protection des données / Paquet de réformes / Prise de position du CCBE (7 septembre)

Le Conseil des Barreaux européens (CCBE) a adopté, le 7 septembre dernier, une [prise de position](#) concernant le paquet de réformes de la protection des données. Celle-ci s'intéresse spécifiquement à l'impact potentiel, de la [proposition de règlement](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) et de la [proposition de directive](#) relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, sur la profession d'avocat. Dans sa prise de position, le CCBE rappelle l'importance du secret professionnel et de l'indépendance de l'avocat comme valeurs fondamentales de la profession et l'autoréglementation des Barreaux comme corollaire de l'indépendance. Ainsi, au regard de ces valeurs, le CCBE dénonce, notamment, l'absence de dispositions spécifiques aux avocats dans la liste des exceptions au principe d'information de la personne dont les données sont recueillies, ou encore, les problèmes pratiques que pourrait poser, aux avocats, le droit de rectification des données. Par ailleurs, le CCBE propose la mise en place de dispositions permettant aux Barreaux de remplir la fonction d'autorité de contrôle et se positionne sur les pouvoirs d'une telle autorité. Enfin, le CCBE regrette le choix de la Commission visant à réglementer, via un instrument autonome, la protection des données dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale et invite les institutions de l'Union à créer un régime unique complet de protection des données. (CC)

[Haut de page](#)

## TRANSPORTS

### Transports urbains / Mobilité urbaine durable / Consultation publique (17 septembre)

La Commission européenne a lancé, le 17 septembre dernier, une [consultation publique](#) (disponible uniquement en anglais) qui vise à recueillir les avis des citoyens et des parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration future de la politique de l'Union européenne en matière de transports urbains. Cette consultation servira de base à des propositions concrètes qui seront présentées l'année prochaine et qui fixeront les objectifs et les priorités de l'Union européenne en faveur d'une mobilité urbaine durable, en mettant l'accent sur l'importance des plans de mobilité urbaine et en recensant les domaines dans lesquels une action au niveau de l'Union européenne peut compléter les actions au niveau local. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 17 décembre 2012, en répondant à un questionnaire en ligne. (AB) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

# Les appels d'offres

## SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

## INSTITUTIONS EUROPEENNES

### DG Centre commun de recherche (JRC) / Etude sur les labels européens de protection de la vie privée (18 septembre)

La DG Centre commun de recherche (JRC) a publié, le 18 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la réalisation d'une étude sur les labels européens de protection de la vie privée (**réf. 2012/S 179-293767, JOUE S179 du 18 septembre 2012**). Le marché vise à déterminer s'il est opportun et possible d'instaurer un régime européen de certification en matière de protection de la vie privée. Dans ce cadre, une évaluation de la portée et des règles d'un tel régime, du rôle des divers intervenants publics et privés concernés par son développement, de l'impact sur la législation existante et de l'interaction avec les mécanismes garantissant la protection de la vie privée déjà en place devra être réalisée. La durée du marché est de 15 mois à compter de la date d'attribution du marché. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 octobre 2012 à 17h**. (JBL)

## FRANCE

### CEA/Grenoble / Services juridiques (15 septembre)

Le CEA/Grenoble a publié, le 15 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2012/S 178-293084, JOUE S178 du 15 septembre 2012**). Le marché vise à identifier les réglementations en vigueur pour l'utilisation de véhicules hybrides piles à combustibles et batteries, soit uniquement batteries, dans les différents ports internationaux et à réaliser les dossiers nécessaires à leur utilisation. La durée du marché est de 4 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 octobre 2012 à 16h**. (JBL)

### Département de Seine-et-Marne / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (14 septembre)

Le Département de Seine-et-Marne a publié, le 14 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (**réf. 2012/S 177-291796, JOUE S177 du 14 septembre 2012**). Le marché porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière technique juridique et financière, pour la procédure de délégation de service public liée au déploiement de la fibre optique dans le département. La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 octobre 2012 à 15h30**. (JBL)

### SAEML Hérault Aménagement / Services juridiques (15 septembre)

SAEML Hérault Aménagement a publié, le 15 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2012/S 178-293184, JOUE S178 du 15 septembre 2012**). Le marché porte sur des missions d'assistance générale à la direction et sur des prestations de gestion et de comptabilité des sociétés Hérault Aménagement (SAEML) et Territoire 34 (SplA). Le marché est divisé en 2 lots, intitulés respectivement « Assistance générale à la direction » et « Services de prestations de gestion et de comptabilité ». La durée du marché est de 3 ans à compter de la date d'attribution du marché. Pour les prestations de comptabilité, le marché est réservé à la profession d'expert-comptable. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 octobre 2012 à 12h**. (JBL)

### **SEDRE / Services juridiques (19 septembre)**

SEDRE a publié, le 19 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 180-296331, JOUE S180 du 19 septembre 2012*). Le marché porte sur une mission d'assistance générale à la gestion et à la direction de la société d'assurance de responsabilité civile professionnelle SEDRE pour la période 2013 à 2017. La durée du marché est de 5 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 octobre 2012 à 12h**. (JBL)

### **Société du Grand Paris / Services de conseils juridiques (20 septembre)**

La Société du Grand Paris a publié, le 20 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2012/S 181-297546, JOUE S181 du 20 septembre 2012*). Le marché porte sur la prestation de services de conseils juridiques en droit fiscal, plus particulièrement sur la production d'expertises approfondies sur des questions fiscales liées à l'exercice de la mission de la Société du Grand Paris et d'expertises fiscales sommaires ne nécessitant pas de recherche approfondie. La durée du marché est de 3 ans à compter de la date d'attribution du marché. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **5 octobre 2012 à 12h**. (JBL)

### **SRIA Université de Bordeaux / Services de conseils et de représentation juridiques (19 septembre)**

SRIA Université de Bordeaux a publié, le 19 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2012/S 180-296359, JOUE S180 du 19 septembre 2012*). Le marché est divisé en 4 lots, intitulés respectivement « Droit des contrats publics », « Droit des contrats privés », « Droit de l'urbanisme, aménagement, environnement, domanialité, acquisition » et « Droit foncier et baux ». La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 octobre 2012 à 17h**. (JBL)

## **ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**

### **Italie / Comune di Firenze - direzione avvocatura / Services juridiques (19 septembre)**

La Comune di Firenze - direzione avvocatura a publié, le 19 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 180-296421, JOUE S180 du 19 septembre 2012*). La date limite de réception est fixée au **8 octobre 2012 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en italien](#). (JBL)

### **Roumanie / Compania Nationala de Autostrazi si Drumuri Nationale SA / Services de conseils et de représentation juridiques (18 septembre)**

La Compania Nationala de Autostrazi si Drumuri Nationale SA a publié, le 18 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2012/S 179-294837, JOUE S179 du 18 septembre 2012*). La date limite de réception est fixée au **28 septembre 2012 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en roumain](#). (JBL)

### **Suède / Konkurrensverket / Services juridiques (20 septembre)**

Konkurrensverket a publié, le 20 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 181-297573, JOUE S181 du 20 septembre 2012*). La date limite de réception est fixée au **13 novembre 2012 à 23h59**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en suédois](#). (JBL)

[Haut de page](#)

# Publications



**L'Observateur de Bruxelles**  
 Revue trimestrielle d'information  
 en droit de l'Union européenne  
 vous permettra de vous tenir informé des  
 derniers développements essentiels en la  
 matière.

**Notre dernière édition :**  
**Dossier spécial :**  
**« Les marchés publics »**

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

**Actes de colloque « L'Europe et les droits de l'homme du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011**  
 Cliquer sur l'image pour les visualiser





**Comment utiliser ce document :**

**Pour ouvrir le document :**

- cliquer sur la page de couverture

**Pour se déplacer dans le document :**

- cliquer sur les titres des articles
- cliquer sur les flèches « bleu foncé » pour avancer ou reculer dans le document ou tourner les pages comme un livre
- cliquer sur la flèche « bleu clair » pour revenir au sommaire



**L'EUROPE  
 ET  
 LES DROITS DE L'HOMME**  
 Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à Bruxelles

ACTES DE COLLOQUE

[Haut de page](#)

## NOS MANIFESTATIONS



Entretiens européens  
Vendredi 23 novembre 2012

### LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DU DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE

Programme à venir

Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu) ou bien  
directement sur le site Internet de la Délégation  
des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

## AUTRES MANIFESTATIONS

### Activité de lobbying par l'avocat au niveau national et européen Mercredi 26 septembre 2012 de 18h00 à 20h00

Auditorium Louis-Edmond Pettiti, Maison du Barreau  
Paris

**COMMISSION OUVERTE  
DROIT ET PRATIQUE  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Co-responsables :  
**JEAN-PAUL HORDIES et MICHEL TOURNOIS**

En collaboration avec l'Association des  
avocats lobbyistes et la DBF

Mercredi 26 septembre de 18h à 20h,  
Auditorium Louis-Edmond Pettiti, Maison du Barreau

Activité de lobbying par  
l'avocat au niveau national  
et européen

Intervenants :

- Commission européenne :  
Gérard Legris, chef d'unité "Transparence",  
secrétariat général, Commission européenne
- Christophe Sirugue (sous réserve)  
Député de Saône-et-Loire Vice-président de  
l'Assemblée Nationale  
Président de la délégation chargée des  
représentants d'intérêts et des groupes  
d'études
- Commission droit et pratique de l'union  
européenne : Jean-Paul Hordies
- Association des avocats lobbyistes :  
Philippe Portier
- Représentant du barreau de Paris  
Régis Cusinberche
- Délégation des Barreaux de France :  
Jean Jacques Forrer et Hélène Biais

Activité de lobbying par  
l'avocat au niveau national  
et européen

© Beldy - P&M.com

Pour vous inscrire : cliquer [ICI](#)

CANNES : 27 / 29 septembre 2012



AVOCAT : UNE PROFESSION UNIE DANS SA DIVERSITÉ

Connaître et utiliser les nouveaux métiers et nouveaux modes d'exercice pour développer son activité



Traavaa valdëda au titre de la formation professionnelle continue pour 12 heures

Hotel Martinez  
75, Boulevard de la Croisette  
06400 Cannes  
www.avocats-conseils.org

## XXème CONGRÈS

### AVOCAT : UNE PROFESSION UNIE DANS SA DIVERSITÉ

Connaître et utiliser les nouveaux métiers et nouveaux modes d'exercice pour développer son activité

CANNES : 27 / 29 SEPTEMBRE 2012

PROGRAMME ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE : CLIQUER [ICI](#)



Association Européenne des Avocats  
European Association of Lawyers



### EAL's 2012 annual congress

October 25th, 26th and 27th 2012  
BERLIN / GERMANY



The European Commission's proposal for an optional Common European Sales Law  
Amendments to the European Insolvency Regulation & State Insolvency



Under the patronage of and with an introduction from Viviane Reding, Vice-President of the European Commission responsible for Justice, Fundamental Rights and Citizenship.



AEA - EAL 0001 - ASSOCIATION INTERNATIONALE - www.aea-eal.net - Avenue Louise 137, Bte 3 - B-1050 BRUXELLES Page 1

## Association Européenne des Avocats European Association of Lawyers

EAL's 2012 annual congress

October 25th, 26th and 27th 2012  
BERLIN / GERMANY

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

### REGISTRATION FORM

Please return by

Fax: + 32 2 640 27 79

Or Email: [aea-eal@hoffmann-partners.com](mailto:aea-eal@hoffmann-partners.com)



### 3èmes Journées Européennes d'Informatique Juridique

21 novembre : Salon des sponsors  
Cabinet Gide 22 cours Albert 1er, Paris 8ème  
22 et 23 novembre Colloque E-Justice,  
Droit et Justice en réseaux dans l'UE  
Maison du Barreau 2/4 rue de Harlay, Paris 1er



L'ADIJ et Juriconnexion, avec le soutien du Barreau de Paris et de plusieurs autres associations françaises et étrangères, organisent les 3èmes Journées Européennes d'Informatique Juridique au Cabinet Gide le 21 novembre (15-18h salon des sponsors) et à la Maison du Barreau le 22 et 23 novembre (9h - 17h Colloque).

Entrée gratuite / inscription obligatoire.

Programme, inscriptions et autres informations sur <http://www.legalaccess.eu>





ACADEMIC YEAR 2012 / 2013  
AT THE UNIVERSITY OF BRUSSELS

**CERTIFICATE IN  
EUROPEAN LAW ON  
IMMIGRATION AND ASYLUM**

7<sup>TH</sup> EDITION

ORGANIZED BY

THE ACADEMIC NETWORK FOR LEGAL STUDIES  
ON IMMIGRATION AND ASYLUM IN EUROPE

A Network founded with the support  
of the Odysseus Programme of the European Commission  
and comprising academics of the following institutions:

Université Libre de Bruxelles (B), Université catholique de Louvain (E), Universidade Autónoma de Lisboa (P),  
Universidade Nova de Lisboa (P), Universität Salzburg (A), Radboud Universiteit Nijmegen (NL), University of  
Bristol (UK), Universität Konstanz (D), Universitat Girona (E), Universidad Pontificia Comillas de Madrid  
(E), Università degli Studi di Milano (I), Université de Paris-Oud (F), Université de Bayonne (F), Free  
University Amsterdam (NL), Aarhus University (DK), Ulmêd Universität (S), Lund University (S), University of  
Turku (FIN), Birkbeck University (UK), University of Illinois (USA), Adhikari Poomeri Yhteisö (FI),  
Papa John's School of Law (LT), University of Ljubljana (SI), Maastricht University (NL), University of Latvia (LV),  
Charles University Prague (CZ), Maastricht University Brno (CZ), University College Cork (IRL), University of  
Sofia (BG), Saint Odysseus School of Public Administration (CY), Graduate Institute of International and  
Development Studies (CH)

CONTACT:

Université Libre de Bruxelles – Institute for European Studies  
ODYSSEUS Network  
39 avenue F. D. Roosevelt - CP 172  
1050 Brussels - Belgium  
Tel : 00 32 (0)2 650 49 96 (afternoon) - Fax: 00 32 (0)2 650 25 11  
Email : [odysseus@ulb.ac.be](mailto:odysseus@ulb.ac.be) - Website : <http://www.ulb.ac.be/assoc/odysseus>

**ACADEMIC YEAR 2012 / 2013  
AT THE UNIVERSITY OF BRUSSELS  
CERTIFICATE IN EUROPEAN LAW ON  
IMMIGRATION AND ASYLUM**

**7TH EDITION  
ORGANIZED BY  
THE ACADEMIC NETWORK FOR LEGAL  
STUDIES ON IMMIGRATION AND ASYLUM IN  
EUROPE**

Pour plus d'informations : cliquer [ICI](#)

**Contact :**

Université Libre de Bruxelles – Institute for European  
Studies

ODYSSEUS Network

39 avenue F. D. Roosevelt - CP 172

1050 Brussels - Belgium

Tel : 00 32 (0)2 650 49 96 (afternoon) - Fax: 00 32

(0)2 650 25 11

Email : [odysseus@ulb.ac.be](mailto:odysseus@ulb.ac.be)

Website : <http://www.ulb.ac.be/assoc/odysseus>

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :  
[valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgaes.es](mailto:bruselas@cgaes.es)).

### Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,  
François **CAULET**, Avocat au Barreau de Toulouse,  
Marie **FORGEOIS**, Anaïs **GUILLEMER** et Anne-Gabrielle **HAIE**, Juristes,  
Ariane **BAUX**, Camille **COURTET** et Jean-Baptiste **LELANDAIS**, Elèves-avocats.

### Conception :

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°645 – 20/09/2012  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)